

**Mémoire présenté au
Comité permanent des finances
CHAMBRE DES COMMUNES**

Concernant le budget fédéral 2005

**Par le
Réseau Solidarité Itinérance du Québec
(RSIQ)**

155, Charest Est #150
Québec (QC) G1K 3G6

Novembre 2004

1. Présentation du Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ)

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec regroupe près de 135 organismes intervenant auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes itinérantes ou à risque dans dix régions du Québec, dont la vôtre. Il existe depuis 1998 et intervient à différents niveaux : échange d'informations, partage de connaissances, actions, représentations politiques.

Son objectif est de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté, itinérantes et sans domicile fixe, à diminuer le phénomène de l'itinérance, et à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté.

Le RSIQ a été depuis le début de la phase 1 d'IPAC (initiative de partenariat en action communautaire) l'interlocuteur privilégié des gouvernements fédéral et provincial, notamment à travers une participation active au Comité adviseur IPAC.

2. De quoi parle-t-on quand on parle d'itinérance ?

Les membres du RSIQ adhèrent à la définition suivante. Une personne itinérante est : « *une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir, au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics, pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment, de santé mentale, d'alcoolisme et/ou toxicomanie et/ou de jeux compulsifs, ou dépourvue de groupe d'appartenances stable* »¹.

Le phénomène de l'itinérance et de la grande pauvreté marqué par la rupture sociale a acquis une gravité et une ampleur déconcertantes depuis les années 1980, et ce dans toutes les régions du Québec. L'augmentation de fréquentation des refuges et des hébergements d'urgence, pour ne mentionner que les services de dernier recours, a progressé par bonds, pour atteindre des seuils critiques ces dernières années. C'est ce que nous pouvons constater à partir de la fenêtre sur le Québec que nous ouvre le Réseau Solidarité Itinérance du Québec : les situations de rupture sociale sont de plus en plus nombreuses et ont atteint des sommets impensables encore au début des années 1980.

L'étude quantitative la plus récente date de 1996, un recensement effectué par Santé Québec dans les refuges, les centres de jour et les soupes populaires dénombraient 12 266 personnes itinérantes à Montréal et 3 549 dans la ville de Québec. Depuis, le phénomène a pris de l'ampleur et s'est étendu à toutes les régions du Québec.

Transformation du marché du travail, crise du logement font partie des facteurs d'itinérance avec le désengagement de certaines institutions et le manque de financement gouvernemental (dans des programmes de logement social, dans l'aide sociale, etc.).

Certains chiffres sont assez révélateurs de l'extrême pauvreté dans laquelle se retrouvent une partie de plus en plus importante d'entre nous. Lors du recensement 2001, au Québec seulement, plus de 111 000 ménages consacraient 80 % de leur revenu au logement. C'est dire que pour ces ménages le pas est rapide à franchir du logement à la rue.

¹ Cette définition est une mise à jour de celle adoptée en 1987 par le Comité sans-abri de la Ville de Montréal.

3. Les acquis permis par le programme IPAC

IPAC est un programme crucial pour prévenir et soulager l'itinérance permettant une diversité d'interventions destinées à améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes : ressources humaines (travail de rue, support communautaire), amélioration des installations, construction d'unités de logement, etc.

Au Québec, ce sont 120 millions qui ont été alloués à des groupes qui interviennent auprès des personnes itinérantes et à risque pour des projets entre 1999 et 2006.

Cela a permis de structurer davantage l'intervention, de consolider les services, de répondre à des besoins des démunis qui étaient jusqu'alors non comblés, de développer la concertation au sein des régions, etc.

Sans IPAC, les groupes n'auraient pu faire face à l'augmentation du nombre de personnes itinérantes ni à l'aggravation des problématiques vécues par ces personnes qui ont été constatées au cours des dernières années.

De plus, le mode de livraison d'IPAC qui a mis à contribution au Québec les Régies régionales de santé et de services sociaux et les organismes eux-mêmes a largement contribué à la réussite du programme puisque l'analyse des projets se faisait sur la base de critères énoncés par la communauté elle-même dans l'élaboration d'un plan communautaire régional.

4. Les besoins des communautés du Québec

Les besoins sont encore criants, comme en témoigne la demande pour des projets déposés dans le cadre de IPAC 2 qui a largement dépassé les budgets disponibles : par exemple :

- À Montréal, 73 millions \$ de projets pour 25 millions \$ de budget disponible;
- À Québec : 23 millions de demandes et 7 millions disponibles;
- À Saguenay : 5,5 millions de demandes et 1,8 millions disponibles;
- À Gatineau : 5 millions de demandes et 2,3 millions disponibles;
- À Sherbrooke : 4 millions de demandes et 2,3 millions disponibles;
- À Drummondville : 2,7 millions de demandes et 1,1 millions disponibles.

Par ailleurs, au-delà du 31 mars 2006, avec la fin de la phase II d'IPAC, les groupes ne pourront assumer l'augmentation de la demande. Ils pourront tout juste continuer à offrir les services offerts actuellement.

Et rien ne semble laisser présager une baisse de l'itinérance !

5. Les positions politiques face au financement de l'itinérance

Lors de la campagne électorale de juin 2004, le Parti libéral du Canada s'est engagé formellement à reconduire et bonifier 4 grands programmes : le logement abordable, la rénovation, le logement autochtone et l'IPAC, en y consacrant entre 1 milliard \$ et 1.5 milliards \$ de plus en 4 ans.

Cet engagement qui nous paraît largement insuffisant eu égard aux besoins immenses que ces programmes desservent, est néanmoins un pas intéressant vers une reconduction de l'IPAC.

Le NPD quant à lui mettait l'itinérance à la une de sa campagne en dénonçant le retrait du financement fédéral du dossier du logement social.

Le Bloc Québécois reprenait dans sa plateforme les demandes des groupes en matière de logement social.

Le 5 octobre 2004, lors du discours du trône, le gouvernement Martin énonçait sa volonté d'élargir et d'améliorer les programmes existants, dont l'IPAC.

Le RSIQ considère que le gouvernement Martin doit concrétiser ces engagements dès le premier budget qu'il présentera.

6. La responsabilité du gouvernement fédéral face aux citoyens

On a encore trop souvent tendance à penser que les personnes portent l'entière responsabilité de leur situation socio-économique et qu'elles n'ont qu'à déployer davantage d'efforts pour se sortir de la pauvreté et de l'itinérance.

Il faut reconnaître les causes sociales qui conduisent les personnes à l'itinérance et mettre en place des mesures qui permettent de venir en aide aux personnes itinérantes.

Lutter contre l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est préserver la cohésion et assurer le développement de l'ensemble de la société.

Le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités envers l'ensemble des citoyens.

Avant de baisser les impôts, la priorité d'un gouvernement fédéral devrait être d'assurer le gîte et le couvert à tous, notamment par le biais des différentes prestations de soutien du revenu (comme l'assurance emploi), le logement social et les différents programmes sociaux (dont IPAC fait partie).

7. Pour un IPAC 3 dès le prochain budget fédéral

C'est dès le prochain budget fédéral, prévu normalement vers février 2005, qu'il faut que se concrétise et se précise l'engagement libéral envers la reconduction et la bonification d'IPAC.

Cela permettrait que l'argent soit disponible pour assurer la continuité des services assurés grâce à IPAC 2, dont le financement se termine le 31 mars 2006, **dans moins de 18 mois**, ce qui viendra très vite. Cela permettrait aussi de réaliser de nouveaux projets, de concrétiser des initiatives qui avaient été refusées ou coupées dans les phases précédentes d'IPAC.

<p>Pour le RSIQ, le gouvernement Martin devrait allouer 100 millions de plus (pour 3 ans) à la lutte contre l'itinérance au Québec dans le cadre d'un IPAC 3.</p>
--

Nous demandons aux membres du comité des finances de recommander au gouvernement la reconduction et la bonification d'IPAC dès le prochain budget fédéral.